

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS

Six mois.. 4 fr. 50 — Un an... 6 fr.
Etranger (union postale). Un an.. 8 fr.
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,
52, rue Ferrandière, 52, LYON
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous
les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau
du Journal
52, Rue Ferrandière, 52, LYON
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

Les Réformes maçonniques. — Esprit des morts et des vivants. — La Fille aînée de l'Eglise — Les Elections épiscopales et la Papauté. — Chronique maçonnique. — La Société de Jésus. — Le Centenaire maçonnique. — Petit dialogue philosophique. — Une paroisse sans curé. — Revue des Théâtres. — Bibliographie.

FEUILLETONS : L'Epreuve. — La Fille de l'Archevêque.

LES RÉFORMES MAÇONNIQUES

CONSEIL CENTRAL. — CONSEIL DES VÉNÉRABLES

L'ensemble des projets de concentration maçonnique est, nous l'avons dit, en bonne voie d'exécution. Dans les dernières réunions qui ont eu lieu, la préparation d'un règlement à soumettre aux Loges de tous rites pour la formation du Conseil central a été voté; la Commission nommée et composée de deux délégués par obédience a déjà jeté les bases des divers articles que les ateliers examineront et discuteront. Le principe, dépendant du sens même de ce règlement, a été réservé dans la réunion de la Loge Bienfaisance-Amitié, à la Croix-Rousse. Un certain nombre de délégations n'ayant pas reçu un mandat définitif et ne pouvant engager leurs Loges avant que le règlement explicatif du but et des avantages du Conseil central leur eût été soumis, il ne devait pas y avoir immédiatement un vote sur le fond même de la proposition. Mais le fait de la nomination d'une commission formée par tous les rites est la preuve que les délégués ont tous approuvé l'idée en elle-même et qu'il ne reste plus qu'à la formuler dans des termes larges, acceptables pour tous les Ateliers dont l'autonomie doit être soigneusement respectée.

Voilà le travail déjà fait pour ce qui touche la principale proposition, celle dont l'importance est générale, puisqu'elle comprend l'union de tous les maçons, sans distinction de rites, se rapprochant par l'intermédiaire de leurs délégués réunis en Conseil central et se mettant ainsi en mesure de traiter ensemble les grandes questions intéressant toute la Maçonnerie.

Passons à la formation du Conseil des Vénérables des cinq ateliers de la Grande Loge symbolique. Là encore l'œuvre proposée est en bonne voie; elle est même plus avancée que pour le Conseil central; car une seule délégation sur cinq n'avait pas

de pouvoirs suffisants, et se trouvait dans l'impossibilité de donner son approbation définitive à la constitution du Conseil des vénérables de la Grande Loge symbolique. Le règlement sera achevé dans quelques jours et les délégués pourront le faire mettre en discussion dans leurs Ateliers respectifs suivant les formes maçonniques prévues par la constitution.

On peut donc espérer que dans peu de temps, grâce au zèle des délégués, à la bonne volonté et au dévouement de tous les membres des Loges du rite écossais, le Conseil des Vénérables, composé des cinq présidents et de deux délégués par atelier sera définitivement constitué et fonctionnera avec régularité. Les cinq Loges se trouveront ainsi unies, rapprochées, et leurs représentants souvent en rapport par les convocations du Conseil des Vénérables, échangeront les idées, les projets utiles dans l'intérêt des maçons de leur orient. Ils s'y entendront aussi sur les propositions à étudier dans le Conseil central, car il est probable que les délégués au Conseil des Vénérables seront aussi délégués au Conseil central; au courant des questions, ils seront ainsi mieux en mesure d'assister le Vénérable dans les réunions générales des représentants de tous les rites.

Au Grand-Orient de France, les huit Loges ayant déjà un Conseil des présidents de Loges qui se réunit sous le nom de Conseil des Vénérables, on a mis moins d'activité, croyons-nous, dans la discussion d'une création sur les bases de l'organisation de 1838, dont nous avons ici publié le règlement. Mais le Conseil actuel n'étant quant à présent, au Grand-Orient, qu'une réunion des présidents pour les intérêts relatifs à la Société civile, n'ayant pas à discuter de questions maçonniques, et ne le faisant, en somme, que par une extension non réglementée de son mandat au sujet de la société civile, il n'est pas douteux, pensons-nous, qu'un Conseil de Vénérables assistés de deux délégués ne paraisse aussi utile dans les huit Loges du Grand-Orient que dans les cinq Ateliers de la Grande Loge symbolique écossaise.

Donc, en résumé :

1° Le projet de règlement du Conseil central pourra être soumis à une prochaine réunion des délégués de toutes les loges, et ensuite, après révision, s'il y a lieu, sera renvoyé à l'approbation de ces loges;

2° Le projet de règlement du Conseil des Vénérables des Ateliers de la Grande Loge symbolique sera porté dans quelques jours à ces Ateliers;

3° Et il ne reste plus, un peu en retard, que la question du Conseil des Vénérables du Grand-Orient de France.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Plus on est instruit, plus on a médité, plus on est en état d'affirmer qu'on ne sait rien. VOLTAIRE.

Je n'ai rencontré dans ma vie que trois prêtres qui crussent en Dieu. J.-J. ROUSSEAU.

Tous les maux dont notre espèce est affligée ne viennent que de nos erreurs, de nos intérêts mal entendus. BALLANCHE.

Voltaire est le premier qui ait affranchi l'esprit humain et rendu la raison populaire. LA HARPE.

Parmi les personnes avancées en âge, comme dans les vieilles sociétés politiques, c'est l'influence des habitudes qui se fait le plus sentir. VIREY.

La prudence est le fruit de la réflexion aidée de l'expérience. SÉUR.

« C'est le droit et le devoir de l'Etat de pourvoir à l'éducation du peuple entier. »

LA FILLE AÎNÉE DE L'ÉGLISE

Le pape vient de donner à la France une nouvelle preuve de son affection pour la fille aînée de l'Eglise, en engageant les catholiques allemands à accorder, sans marchand, à M. de Bismarck, les subsides en hommes qu'il leur réclame, en vue d'une prochaine guerre contre la France.

Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à un journal catholique le récit de cet événement et le texte même d'une note adressée à ce sujet par le cardinal Jacobini, au nonce apostolique à Munich :

S. E. le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a adressé, le 21 janvier 1887, une note importante à Mgr di Pietro, nonce apostolique à Munich, en réponse à une lettre de M. le baron de Franckenstein, vice-président du Reichstag allemand, chef du parti catholique bavarois et un des députés du Centre, sur la question du septennat militaire. On sait que M. de Bismarck voulait le maintien de l'accroissement des forces militaires pour sept ans, tandis que le Centre accordait trois ans seulement. Dans cette note, le cardinal Jacobini prie le nonce d'assurer M. le baron de Franckenstein que le Saint-Siège ne cesse pas de reconnaître les services que le Centre et ses chefs ont rendus en défendant la cause des catholiques, et le charge de lui soumettre, au nom du Saint Père, les observations suivantes :

« Si le Saint Père a cru devoir exprimer au Centre ses vœux relatifs au septennat, il faut l'attribuer à ce fait que la question du septennat est liée à d'autres questions qui ont une importance religieuse et morale. Tout d'abord, il y avait des raisons sérieuses de croire que la question de la révision définitive des lois de mai aurait été prise en très grande considération par le gouvernement et qu'elle aurait fait un grand pas vers sa solution, si le gouvernement

avait été satisfait par l'attitude prise par le Centre, quand il s'était agi de se prononcer sur le septennat. Le Saint-Siège aurait alors travaillé subsidiairement et par l'intermédiaire du Centre, au maintien de la paix. Il aurait ainsi obligé le gouvernement de Berlin et l'aurait amené à des sentiments favorables et bienveillants pour les catholiques.

« D'autre part, et en se mettant au point de vue de ses intérêts, qui sont identiques avec ceux des catholiques, le Saint-Siège ne pouvait laisser échapper l'occasion de se concilier les sentiments bienveillants du puissant empire d'Allemagne, en vue d'améliorer sa situation future.

« Toutes ces considérations qui, dans la pensée Saint Père, s'appliquent aux questions morales et religieuses se rattachant à la question du septennat, ont déterminé le Saint Père à faire connaître ses vœux au Centre. (Echo de Fourvière.)

Nous aimons à croire que les catholiques français, chez qui tout sentiment patriotique n'est pas éteint, apprécieront comme il convient cette nouvelle démarche du Saint-Siège et les motifs de haut désintéressement qui l'ont inspirée.

Répondant au mouvement d'indignation qui s'est produit dans la presse libérale italienne et la presse française, contre ce pape par trop diplomate, l'*Osservatore Romano* essaye, mais en vain, de défendre l'attitude du souverain pontife. D'après lui, il est tout naturel que le pape cherche à s'attirer les faveurs de l'empereur d'Allemagne; quant au document pontifical, il devrait être regardé comme une sorte de médiation, plus grave et plus féconde que celle qui a apaisé le conflit entre l'Espagne et l'Allemagne.

La première explication du journal clérical suffit pour faire comprendre la politique de Léon XIII, quant à la seconde, nous n'en avons que faire. Un pays démocratique et qui ne cherche pas les aventures, n'a pas besoin de médiateurs officieux; en cas d'injuste agression, il pourrait, à bon droit, faire fond sur le patriotisme et l'énergie de ses enfants; ce serait plus prudent et plus sûr que de compter sur les bons offices du Vatican.

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

ET LA PAPAUTÉ

A aucune époque, la papauté n'a exercé sur l'Eglise une autorité plus considérable qu'aujourd'hui. La formule d'obéissance des jésuites *perinde ac cadaver* paraît être devenue celle de l'épiscopat tout entier. Celui-ci, humblement soumis par principe aux volontés pontificales, obéit sans discussion à tous les ordres venus de Rome.

Cet état de choses, que le concile tenu à Rome en 1870 et les événements survenus depuis ont mis en évidence, a des origines fort lointaines. Le pouvoir absolu de la papauté a subi, il est vrai, quelques atteintes, a été battu en brèche aux xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, soit par les conciles universels, soit par les Eglises nationales, celle de France en particulier; mais dès le xi^e siècle, il s'est affirmé hautement. La monarchie pontificale date de Grégoire VII.

Les moyens employés par la papauté pour dominer les évêques et substituer sa volonté aux lois générales de l'Eglise sont nombreux et d'ordres divers.

En encourageant, par l'institution de l'appel, les évêques suffragants et les simples prêtres à appeler en cour de Rome, des sentences et décisions des métropolitains, la papauté affaiblit l'autorité de ces derniers.

La convocation, à Rome, de conciles présidés par le pape et entièrement dirigés par lui, les entraves apportées à la réunion des synodes particuliers, la nomination de légats chargés d'exercer sur la société ecclésiastique comme sur le monde laïque une surveillance active et incessante, l'obligation imposée aux évêques de consulter l'Eglise romaine en toute occasion et de demeurer en communion avec elle, furent autant de mesures destinées à assurer la domination du Saint-Siège.

Parmi les procédés auxquels les papes eurent recours pour atteindre ce but, il en est un qui présente un intérêt particulier en ce sens qu'il devait détruire une des bases sur lesquelles avait, dans les dix premiers siècles de notre ère, reposé la société ecclésiastique: nous voulons parler du principe des élections épiscopales et des altérations successives que subit ce principe sous l'influence de la papauté.

D'après les constitutions de l'Eglise primitive, les évêques ne pouvaient être nommés que par l'assemblée des clercs et des fidèles. Chaque communauté chrétienne choisissait son évêque. Le peuple, aussi bien que le clergé, participait à l'élection. Cette pratique offrait de nombreux avantages. Elle donnait à l'évêque une autorité considérable, par ce fait même qu'il possédait la confiance entière de la population à laquelle il devait son siège épiscopal. Entre elle et lui, il existait presque toujours une union étroite, résultant de la communauté des vues. L'évêque était bien le représentant de la cité.

A certaines époques troublées, au v^e siècle, en particulier, lors des invasions barbares, les habitants des villes faisaient volontiers choix, comme évêques, des hommes qui, par leur mérite, étaient le plus capable de les défendre. Le peuple considérait, en effet, l'épiscopat comme une fonction politique aussi bien que sacerdotale. Longtemps les évêques furent les chefs politiques des villes, tout autant que leurs chefs spirituels.

(A suivre.)

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

On nous écrit de Bessèges (Gard) :

Bessèges, 7 février.

La dépouille mortelle de notre compatriote, Léon Barry, sous-préfet de Brioude, dont nous avons annoncé la fin prématurée, est arrivée en gare de Bessèges samedi soir, à 6 heures 1/2. Déjà de nombreux amis s'étaient portés au devant du train, jusqu'à la station de Robiac. Plus de 500 personnes attendaient, sur la place de la gare de Bessèges, le cercueil de notre camarade.

La municipalité ayant bien voulu accéder au désir des amis du défunt, avait mis à leur disposition une des salles de la mairie où le corps a été déposé en attendant l'heure des funérailles. Pendant le trajet de la gare à la mairie, une foule nombreuse bordait les trottoirs de la grand-rue du Travers et se mettait respectueusement à la suite du cortège.

Sur le cercueil déposé à la mairie, recouvert d'un drap funèbre et de l'unitorme de sous-préfet, sont posés une superbe couronne en fleurs naturelles offerte par M. le préfet de la Haute-Loire, et de deux bouquets de fleurs.

La salle est tendue de noir, ornée de drapeaux et d'innombrables couronnes. Parmi celles-ci, on remarque celle de la Loge de Bessèges, et celle des maçons de Langeac au F. Barry.

Toutes les sociétés républicaines ont également tenu à donner au défunt un témoignage de leur affection.

Avant-hier, dimanche, de nombreux visiteurs n'ont cessé, pendant la matinée, de circuler dans la salle où était déposé le cercueil.

A 1 heure, le cortège qui accompagne la dépouille mortelle de Barry se met en marche vers le cimetière. On peut évaluer à 10,000 personnes l'importance de la foule.

En tête du cortège marchaient les porteurs de couronnes des délégations des Loges maçonniques d'Alais, de Saint-Geniès, etc., etc., précédés du drapeau de la Loge de Bessèges. Puis de nombreux draps d'honneur, dont les cordons étaient tenus par des ouvriers, des employés, des délégués des Loges maçonniques, par les fonctionnaires de Bessèges. Ensuite, la musique la *Philarmonique*, dont la présence au cortège a relevé cette cérémonie funèbre et qui, durant le trajet de la mairie au cimetière, n'a cessé d'exécuter des marches funèbres.

Derrière le cercueil marchaient M. Voisin, beau-frère de M. Barry et M. Acezac, conseiller de préfecture de la Haute-Loire; M. Arnoux, père et fils, cousins germaines du défunt. Puis le Conseil municipal, précédé de MM. Meunier, adjoint.

Tous les trottoirs, toutes les fenêtres étaient garnis de curieux.

Le cercueil était déposé sur un corbillard très bien orné par M. Robert, entrepreneur des pompes funèbres.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés; M. Acezac, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, a retracé en termes émus la vie du défunt.

Il a terminé ainsi :

« On peut dire de lui qu'il fut toujours l'homme du devoir, et c'est dans la conscience du devoir accompli chaque jour, sans défaillances, qu'il a puisé le calme et la force d'âme qui ne l'ont pas quitté à ses derniers moments.

« Vous le savez déjà, Me sieurs, c'est en causant avec ses amis, en leur dictant ses dernières volontés, que Barry s'est éteint sans secousses; sa dernière pensée a été pour vous, pour sa ville natale; c'est à Bessèges, a-t-il dit, que je veux reposer.

« Voilà bien la mort du sage, de l'homme juste, du patriote.

« Et maintenant, laissez-moi espérer que cette vie, toute de dévouement et d'abnégation n'aura pas été stérile et que, donnée en exemple à notre jeune génération, elle préparera à la France, à la République, des défenseurs qui sauront, à leur tour, vivre et mourir pour elle. »

Devant un langage si patriotique, la foule a répondu à plusieurs reprises par le cri de : Vive la République.

M. Pagès, conseiller municipal à Alais, prend ensuite la parole :

« Messieurs, mes Frères,

« Au nom de la Maçonnerie en général et particulièrement au nom des Loges maçonniques ici représentées, de la Loge de Bessèges, dont Léon Barry a été le fondateur et le vénérable, de la Loge d'Alais, à laquelle l'unissaient tant de liens, je viens sur sa tombe encore ouverte adresser un dernier et suprême adieu.

« Ces liens, Messieurs, puisaient leur origine dans un fonds d'idées communes; nous poursuivions le même but, nous tendions au même idéal. Ce but, cet idéal, je les résumerai en deux mots : l'*Humanité meilleure*.

« Des voix plus autorisées que la mienne vous ont parlé ou vous parleront de l'homme politique, de l'ami, du fonctionnaire auquel le gouvernement de la République, après bien des tâtonnements, des péripéties, des épreuves, mis enfin entre des mains républicaines, avait confié les fonctions de sous-préfet.

« Ma tâche est plus modeste et en quelque sorte plus intime. C'est de l'homme privé, c'est du maçon que je veux vous entretenir.

« *Tel vaut le cœur, tel vaut l'homme*, a dit un penseur.

« Barry valait beaucoup, car ce qui le distinguait surtout, c'était les qualités du cœur : j'en appelle au témoignage de tous ceux qui l'ont connu, qui l'ont vu à l'œuvre, de ses collaborateurs, de ses amis, aux unanimes regrets de ceux qui l'ont accompagné, à leur émotion, témoignages manifestes des sentiments qu'il avait su leur inspirer.

« L'œuvre qu'il poursuivait et que j'ai qualifiée tout-à-l'heure par ces mots : l'*Humanité meilleure*, avait surtout pour objet, au point de vue intellectuel et moral, l'affranchissement de la pensée, la pensée que pendant dix-huit siècles, pour ne pas remonter plus haut, on a nourri d'erreurs, de préjugés, de superstitions; la pensée dont on a toujours cherché à rogner ou à couper les ailes dans la personne des plus

éminents penseurs, les Abeillard, les Arnaud de Brescia, les Giordano Bruno, j'en passe, et des meilleurs, le martyrologe serait trop long.

« C'est pour mener cette œuvre à bon fin que Barry, esprit pratique, conçu et exécuta le projet de la fondation d'une Loge; il savait que là où les forces individuelles sont impuissantes, il était nécessaire de les grouper, de les associer. Il y réussit, et cette fondation contribua dans une large mesure à cette œuvre d'émancipation morale qui doit toujours précéder et qui précède toujours l'émancipation matérielle.

« On ne peut affranchir le corps qu'à la condition d'avoir affranchi l'esprit. J'ai parlé de préjugés, de superstitions. Ces superstitions, ces préjugés existent encore! Nous les suçons pour ainsi dire avec le lait; ce n'est que plus tard, par le raisonnement, par l'éducation scientifique que nous nous en débarrassons. C'est dire, Messieurs que l'œuvre à laquelle il s'est consacré est nécessaire encore; c'est une œuvre que nous vous recommandons. Il est bon, il est fortifiant d'honorer les morts, de les glorifier même, mais s'il lui était permis de vous parler encore une fois, il vous dirait que le meilleur moyen de les honorer, c'est de continuer leur œuvre; c'est, selon l'expression du poète, de porter haut et visible le flambeau de la vérité qu'ils ont transmis et de le transmettre en retour à ceux qui vous suivent dans la vie et dans la lutte.

« C'est là, Messieurs, le meilleur moyen d'honorer la mémoire de notre ami! Mais ce n'est pas là un vœu que j'exprime, c'est une assurance que je donne.

« Les maçons, au nom desquels je parle, continueront la tradition; comme lui, ils poursuivront l'affranchissement de la pensée. Un maçon, le F. R. Resac, et qu'il me soit permis de lui payer ici le tribut de reconnaissance qu'il mérite, l'a assisté à ses derniers moments, c'est lui qui lui a fermé les yeux, qui a recueilli ses volontés dernières; il a pris et nous prenons tous l'engagement de continuer son œuvre, d'être des ouvriers de liberté et de lumière et de contribuer de toutes nos forces à l'affranchissement de la pensée qui, je l'ai dit tout à l'heure, est la condition sine qua non de l'affranchissement matériel, de l'émancipation sociale, de la justice pour tous.

« F. Barry, adieu! trois fois adieu! »

Un ami du défunt a prononcé encore quelques paroles d'adieu, puis la foule s'est retirée avec recueillement.

Le 4 février dernier, la ville de Lisieux a conduit à sa dernière demeure un de ses ci-

toyens les meilleurs, qui fut à la fois un homme de grand cœur, un travailleur opiniâtre et un journaliste de talent, dont la sincérité et la fermeté des convictions ne se sont jamais démenties.

Bien rares sont les hommes qui, comme Amédée Tissot, sont restés fidèles aux mêmes principes, surtout lorsque ces principes ont été affirmés pour la première fois à un âge où l'imagination et l'ardeur tiennent plus de place dans l'esprit que la sagesse et la réflexion.

Pendant cinquante ans, Amédée Tissot n'a cessé de défendre les principes de justice et de liberté, qui ont été la règle de toute sa vie.

Il avait acquis l'estime et les sympathies de ses concitoyens et la foule immense, qui se pressait à ses obsèques vendredi, témoignait éloquemment des regrets que cause sa mort.

Fidèle à ses convictions de libre-penseur, Amédée Tissot avait exprimé formellement le désir d'être enterré civilement. Ses volontés dernières ont été scrupuleusement exécutées.

A 2 heures, à un lieu la lavée du corps. Le triste cortège s'est mis en marche peu d'instant après.

Les ouvriers de l'imprimerie ont tenu à honneur de porter jusqu'au cimetière la mortelle dépouille de l'homme qu'ils considéraient comme un ami et qui personnifiait à leurs yeux la constance dans le travail et la bonté.

A eux s'étaient associés les ouvriers de l'établissement Longeon qui avaient voulu, eux aussi, donner cette marque précieuse d'estime à l'homme qu'ils chérissaient et respectaient.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Marie, sous-préfet de Lisieux; Lair, adjoint au maire de la ville; Frelatre, délégué de la Loge maçonnique « l'Etoile des Deux Pôles », de Trouville; Jourdain, représentant le *Journal de Caen*; Piel, rédacteur du *Rappel*, et ami de la famille; Lancelot, représentant l'Association des anciens élèves du collège de Lisieux.

Derrière le corps se tenait la famille du défunt, le personnel de l'imprimerie, la bannière de la Loge « l'Humanité » et les affiliés de cette Loge, ainsi que des Loges du « Grand-Orient », de « l'Etoile des Deux Pôles », etc.; les amis nombreux et attristés du journaliste lexovien.

Une foule, qu'on peut évaluer à dix mille personnes environ, a accompagné et salué au passage les restes mortels de cet homme de bien. C'est une des manifestations les plus belles, dont la ville de Lisieux ait été témoin.

Au cimetière, M. Ch. Pannier, Vénérable de la Loge l'« Humanité », a prononcé le discours suivant:

Sur la Saône, une flottille de barques richement ornées, chargées de musiciens et de promeneurs, n'avait cessé de circuler entre le pont du Change et Bourgneuf.

Le soir, des feux de joie avaient été allumés sur tous les points, semblables à de vastes incendies, et, à leur leur, dans chaque carrefour, d'interminables farandoles s'étaient organisées, au son d'orchestres improvisés.

Cependant, comme les plus belles choses doivent avoir une fin, et que les forces humaines ont leurs limites, vers l'approche de minuit, danseurs et buveurs commençaient à être plus rares, et, las d'avoir chanté, bu, crié, dansé, toute une journée, les plus acharnés se décidaient enfin à songer à la retraite et à regagner leurs demeures.

La nuit était aussi magnifique que la journée avait été belle. Le ciel était constellé d'étoiles, et un clair de lune éblouissant donnait l'illusion du jour. Les rues s'étaient faites peu à peu désertes et silencieuses. Si quelqu'un des festoyeurs attardés, dont le pas alourdi rompait seul, de temps en temps, le calme de la cité endormie, s'était trouvé de passer, après les douze coups de minuit, devant l'hôtel archiepiscopal, situé à côté de l'église de Saint-Jean, il eût vu une petite porte, dissimulée dans la muraille, s'ouvrir discrètement, et un homme enveloppé dans un épais manteau en sortir avec les

« MESSIEURS, MES FF. »

« Avant que cette tombe soit fermée pour toujours, qu'il me soit donné de dire un suprême adieu à notre T. C. F. Tissot, dont nous déplorons ici la perte et qui a plus d'un titre à nos regrets.

« J'essaierai en quelques traits rapides d'esquisser cette existence si laborieusement remplie.

« Né en 1816, Amédée Tissot fit, à l'âge de vingt ans, ses premières armes dans le *Lexovien*, et sa plume, toujours vaillante, ne s'est arrêtée qu'à la dernière heure de sa vie.

« En dehors des articles de tout genre qu'il a écrits avec une infatigable prodigalité pour le journal, il reste de lui des œuvres d'une réelle valeur, qui lui assignent une place honorable au milieu de nos écrivains: *l'Agonie de Luis de Camoëns*; *de Paris à Magenta*, etc.

« Il nous reste aussi de lui des récits de voyages, d'excursions en Normandie, qui montrent combien il aimait notre pays.

« Amédée Tissot fut, à ses heures, un poète aimable, original. La société « La Pomme » s'empressa de le recevoir dans son sein lorsqu'il vint lui offrir ce charmant et fin morceau: *Le Pommier*, qui reste dans bien des mémoires.

« Nous devons admirer et pleurer encore le départ d'un écrivain patriote qui, pendant la désastreuse guerre de 1870, donna les preuves d'un grand courage. Capitaine de la garde nationale à Saint-Martin-de-la-Lieue, Amédée Tissot, à l'âge de cinquante-cinq ans, consacrait, ses jours à l'organisation de la défense dans le Calvados et donnait ses nuits au *Lexovien*.

« Les chants patriotiques qu'il nous a laissés, témoignent d'une foi profonde et d'un amour passionné pour notre France.

« Ancien élève du collège de Lisieux, Amédée Tissot était depuis longtemps membre de la Société des gens de lettres, qui le pensionnait depuis quelques années.

« La Société des Antiquaires de Normandie le comptait parmi ses membres, qui l'appréciaient comme un écrivain de valeur et un érudit consciencieux.

« Bibliothécaire de la ville de Lisieux, ou il signala son passage par de précieuses réformes et par des acquisitions sérieuses, Amédée Tissot avait reçu, il y a peu d'années, les palmes d'officier de l'Instruction publique.

« Deux fois proposé pour la croix de la Légion d'honneur, il aurait été probablement décoré cette année au 14 juillet.

« Une existence si bien remplie, des idées aussi larges et aussi libérales devaient infailliblement rallier Amédée Tissot à la Franc-Maçonnerie, qui a pour devise: Liberté, Egalité, Fraternité.

LA FILLE DE L'ARCHEVÊQUE

II

UNE FIN DE FÊTE

Plusieurs amateurs, les yeux soigneusement bandés, et armés chacun d'un fort bâton, étaient placés par les assistants dans la direction du vase rempli d'eau qu'ils devaient essayer d'atteindre, sans se laisser inonder par le liquide. Souvent ceux qui manquaient le fragile récipient, frappaient sur leurs concurrents, qui, pris de colère, ripostaient vertement. D'où fureur, cris, heurts, tumulte; spectacle fort comique pour les spectateurs désintéressés. Comme à ce jeu, de nombreux bâtons étaient rompus, dont les débris jonchaient le sol, la rue en avait pris le nom, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

Sur diverses places, et notamment sur celle du Change, des théâtres ambulants avaient été construits sur des chariots, et l'on y avait joué, pour le peuple, des moralités exquises et des mystères très intéressants.

plus grandes précautions, comme s'il craignait d'être vu. A son chaperon de laine brune, et au peu qu'on voyait de son costume, cet homme semblait mis comme un bourgeois aisé de l'époque. Après avoir regardé de droite et de gauche, pour s'assurer qu'il n'était pas épié, il tira la porte derrière lui et prit sa course du côté du quai de la Saône, qu'il remonta jusque vers le pont de Pierre.

Le pont de Pierre ou pont du Change ne ressemblait guère à celui d'aujourd'hui, et la circulation n'y était pas tout à fait aussi aisée; à chacune de ses extrémités, du côté de Saint-Jean, quartier du clergé, et du côté de Saint-Nizier et des Terreaux, quartier des bourgeois, était construite une grosse tour, renforcée d'une solide barrière de fer. Le soir, la barrière se fermait, et passé une certaine heure, elle ne s'ouvrait qu'à de rares exceptions. Les deux tours, construites primitivement pour recevoir un poste d'archers (précautions justifiées au moyen âge par les sanglantes querelles des bourgeois et des chanoines comtes de Saint-Jean), n'étaient plus habitées que par un gardien, chargé du services des portes.

(A suivre)

« En effet, à peine la Loge l'Humanité fut-elle installée à Lisieux qu'il demanda et obtint son initiation.

« L'assiduité à nos réunions, le dévouement dont il fit preuve, joint à sa haute érudition, le désignèrent naturellement, dès l'année suivante, pour occuper la fonction d'or. de la Loge, fonction qu'il n'a cessé de remplir avec éclat et un zèle ardent jusqu'à ce fatal moment où la mort, impitoyable dans ses cruels décrets, est venue le surprendre et l'arracher à ses travaux.

« Grands et nombreux sont les services qu'il a rendus à notre At. dont il s'était fait l'apôtre dévoué. La saine morale, les doctrines salutaires qu'il prêchait étaient toujours empreintes du tact le plus exquis qui le disputait à la plus parfaite courtoisie.

« Travailleur intelligent et infatigable, notre F. Tissot, aussi modeste qu'érudit, cachait sous cette humble enveloppe une âme d'élite et des sentiments élevés. D'un caractère affable, simple dans ses habitudes et ses relations, il possédait un fond de bonté aussi conciliant que charitable, en un mot, un cœur généreux.

« Je ne parlerai pas de son ardent amour de la liberté, de son inaltérable dévouement à la République, ses nombreuses publications connues de tout le monde en témoignent suffisamment pour qu'il soit inutile de les rappeler ici.

« La mort du regretté F. Tissot n'est pas seulement une perte sensible, douloureuse pour ses amis, elle est irréparable pour la Franc-Maçonnerie, qui perd en lui l'un de ses plus ardents défenseurs. Elle est encore irréparable pour tous ceux qui ont pu apprécier les trésors de bonté, de servabilité dont il a donné de si abondantes preuves.

« Adieu, T. C. F. Tissot!

« Adieu en mon nom personnel!

« Adieu au nom de tous nos F. de la Loge « l'Humanité »; ton souvenir ne s'effacera point de nos cœurs; si tu as été un infatigable et bien dévoué maç., tu fus et tu resteras toujours et avant tout un frat. ami. Adieu! »

FÊTE MAÇONNIQUE

Le banquet annuel des Loges de Tours a eu lieu cette semaine.

La salle, ornée du buste de la République, magnifiquement décorée de fleurs, d'arbustes, de trophées de drapeaux, était du plus merveilleux effet.

Plus de cent cinquante personnes assistaient à cette fête d'un caractère essentiellement intime et fraternel.

Les Loges du Mans, d'Angers, de Saumur, d'Orléans, de Châtellerauld, de Montrichard, etc., étaient représentées par des délégués.

Des toasts nombreux ont été portés à la République, à M. Jules Grévy, son digne président, aux grandes obédiences maçonniques, aux sénateurs et députés républicains, aux visiteurs, etc., etc. Après les santés d'usage, plusieurs orateurs ont pris la parole et obtenu des applaudissements; parmi eux, nous signalerons M. Goumin-Cornille, délégué de la Grande Loge, ainsi qu'un de nos vaillants confrères de la presse parisienne, vieux vétéran de la démocratie, M. Hubert, fondateur et directeur de la *Chaîne d'Union* qui, en quelques paroles chaleureuses et convaincantes, pleines de feu, d'esprit et d'à-propos, a soulevé des applaudissements enthousiastes.

Cette fête intime a été marquée par un incident bien touchant: au nom de la Maçonnerie tourangelle, le président de la fête a offert à M. Charpentier, ancien maire de Tours, Vénérable de la Loge les Démophiles, un magnifique bronze, véritable œuvre d'art, à l'occasion de son cinquantenaire maçonnique et en récompense de son dévouement à la cause. Un orateur de la Loge, prenant ensuite la parole, a donné d'intéressants détails sur la vie maçonnique de M. Charpentier et est venu, au nom de tous, apporter le tribut d'hommages qui est bien dû à un demi-siècle de travail et de zèle.

M. Charpentier, sous l'influence d'une émotion visible, remercie l'assistance de l'honneur qu'on veut bien lui faire, puis, passant rapidement en revue sa vie maçonnique, il expose les principes qui ont été la règle de sa conduite.

Il ajoute que cet hommage le touche bien vivement et qu'il en gardera toute sa vie un profond souvenir.

L'assemblée répond par des applaudissements répétés aux paroles de M. Charpentier.

Chacun des assistants conservera le meilleur souvenir de cette réunion où la cordialité la plus franche, la concorde et la fraternité n'ont cessé de régner.

SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône.

Les Révérends Pères jésuites enseignent tout le contraire: « Il n'est rien, nous disent-ils, de tout ce qui peut vous faire plaisir dans le monde, que vous ne puissiez désirer et convoiter en général, parce que la convoitise ou autrement la concupiscence n'est point mauvaise d'elle-même, ni en elle-même, et que cela est de soi. Or, si parmi les objets qui vous ont tenté, il en est qui vous soient interdits, ou qui soient déjà possédés par d'autres, vous pourrez toujours désirer d'en être le possesseur. Si ce sont des biens de quelque particulier, vous pourrez non seulement les convoiter, mais *désirer même sa mort au cas qu'elle vous en mit en possession.* »

Nos Révérends Pères jésuites, auteurs de ces maximes pernicieuses, apprennent également aux enfants à désirer la mort de ceux qui leur ont donné la vie, pour jouir plus promptement de leurs biens.

Ces bons Pères veulent encore que l'on apprenne aux femmes qui se plaindront des vices et défauts de leurs maris et des chagrins qu'ils leur causent, qu'elles peuvent détourner secrètement quelque somme d'argent pour expier les péchés de leurs maris et leur obtenir la grâce, par le moyen infailible des opinions probables.

Comme contraste à ce singulier enseignement, faut-il rappeler quelques-unes des leçons du païen Cicéron?

« Il n'y a, dit-il, que ce qui est bon qui puisse être utile; or, l'honnêteté est la seule chose qui soit bonne, et bonne par excellence; donc, c'est dans l'honnêteté seule qu'il faut chercher l'utile et le commode. »

Ce n'est donc pas dans des opinions peu probables et peu sûres, ni dans les visions d'un Révérend Père jésuite, qui s'écarterait du sentiment commun et de la vérité, qu'il faut chercher l'utile et le commode.

« Ce n'est que par un effet de l'aveuglement, assure le païen Cicéron, que les méchants mettent de la différence entre l'honnête et l'utile, et que, dès qu'une chose qui a quelque apparence d'utilité les a frappés, ils s'y portent, sans se mettre en peine si elle est honnête, c'est-à-dire conforme ou non au souverain bien. »

C'est là, n'en doutons pas, l'origine des opinions probables, douces, commodes, et favorables aux différentes cupidités et aux mœurs relâchées qu'enseignent nos bons Pères jésuites: c'est l'aveuglement qui est l'origine des opinions fausses et contraires à cette loi divine et humaine, dont parle si éloquemment le païen Cicéron, et qui est la loi de l'honnêteté.

Soyons donc persuadés qu'il n'y a point de meilleure règle de conduite de la vie que de s'abstenir de toutes les choses dont on doute si elles sont justes ou injustes;

car la justice a, par elle-même, un certain éclat qui la fait découvrir partout où elle est: dès qu'on doute si une chose est juste ou non, c'est signe qu'on y entrevoit quelque sorte d'injustice.

Cette seule règle du bon sens, qui prescrit de s'abstenir dans le doute, renverse de fond en comble tout ce que les jésuites ont avancé sur la probabilité. Or, les gens de bien, ne cherchant qu'à faire des choses honnêtes, ont-ils besoin de se cacher à l'ombre d'une probabilité, pour pécher impunément?

« Non, remarque encore le païen Cicéron: quand on pourrait tromper les yeux des hommes et de Dieu même, on ne doit jamais se laisser aller à aucun mouvement d'avarice, d'injustice, de débauche et d'intempérance. »

C'est avec cette conviction que nous finissons la réfutation ou plutôt la confusion de la doctrine du probabilisme des jésuites, par le simple exposé des maximes des païens.

Et si l'on nous demande: comment est-il possible que les opinions corrompues des probabilistes n'aient pas suffi pour faire exterminer depuis longtemps tous les suppôts de la Société des Ignaciens — nous répondrons avec l'auteur du *commentaire sur les douze petits prophètes*:

« C'est que les premiers crimes n'attirent pas la vengeance divine: Dieu attend qu'ils se multiplient; mais quand ils sont parvenus au dernier période que la patience de Dieu leur a fixé, alors le juge paraît et extermine les criminels. »

Qu'il paraisse enfin, ce juge vengeur et exterminateur! Il sera le bien venu; car il y a déjà plus de deux siècles que le cardinal de Janson, ce redoutable adversaire de l'*Apologie des casuistes*, écrivait en parlant des jésuites:

« Ces serpents qui se cachaient autrefois sous l'herbe, et qui n'envenimaient que dans le silence et dans l'ombre de la nuit, sont devenus plus audacieux par leur nombre. Ils marchent en plein midi, et combattent ouvertement et la saine raison de l'homme et l'Évangile de Jésus-Christ. Nous aurions pu, sans scrupule, condamner ce que nos confrères ont déjà condamné; mais nous avons voulu descendre dans Sodome, pour y voir les désordres affreux qui y régnaient. Il est, en effet, sorti de l'enfer un système, dont les opérations méthodiques ont pour but de pervertir les mœurs, d'étourdir les consciences, d'abêtir les intelligences, de ramollir les caractères, afin de les familiariser avec le crime et d'apprendre aux hommes à commettre saintement les plus grands forfaits. »

Encore une fois, qu'il vienne le juge vengeur qui doit exterminer ces reptiles humains qui prétendent que la concupiscence n'est pas un mal; que ses effets, par conséquent, n'ont rien de répréhensible; que se livrer à tous ses désirs, satisfaire tous ses sens, ce ne sont là que des actions bonnes en soi, et qui ne peuvent devenir mauvaises que par accident; qu'il est permis d'agir *pour la seule volupté*; que l'homme n'est pas tenu d'agir comme homme, c'est-à-dire avec délibération, comme le chrétien n'est pas tenu d'agir toujours en chrétien, et qu'il peut en déposer le caractère, comme le disaient les jésuites d'Auxerre, en 1726.

Mais à quoi bon insister? Quel est le point de morale que les Jésuites n'aient attaqué? Quel est le précepte de la loi qu'ils n'aient cherché à éluder?

(A suivre.)

LE CENTENAIRE DE 1789

LE CENTENAIRE MAÇONNIQUE

Histoire de la Révolution française Ouverture des États-Généraux

Le 5 mai 1789, l'Assemblée s'ouvrit, non chez le roi au château, mais dans l'avenue de Paris, à la salle des Menus. Cette salle, qui malheureusement n'existe plus, était immense; elle pouvait contenir, outre les douze cents députés, quatre milliers d'auditeurs.

Un témoin oculaire, M^{me} de Staël, fille de Necker, qui était venue là pour voir applaudir son père, nous dit qu'il le fut en effet, et que, Mirabeau venant prendre place, on entendit quelques murmures..... murmures contre l'homme immoral? Cette société brillante, qui se mourait de ses vices et tenait à sa dernière fête, n'avait pas droit de sévérité.

L'Assemblée essuya trois discours, celui du roi, celui du garde des sceaux et celui de Necker, tous sur le même texte, tous indignes de la circonstance. Le roi se retrouvait enfin en présence de la nation, et il n'avait pas une parole paternelle à dire, pas un mot du cœur pour le cœur. L'exorde, c'était une gronderie gauche, timide, surnoise, sur l'esprit d'innovation. Il exprimait sa sensibilité... pour les deux ordres supérieurs, « qui se mentraient disposés à renoncer à leurs privilèges pécuniaires ». La préoccupation d'argent dominait les trois discours; peu ou rien sur la question de droit, celle qui remplissait, élevait toutes les âmes, le droit de l'égalité. Le roi et ses deux ministres, dans un pathos maladroit où l'enflure alterne avec la bassesse, semblent convaincus qu'il s'agit uniquement d'impôt, d'argent, de subsistances, de la question du ventre. Ils croient que si les privilégiés accordent au Tiers, en aumône, l'égalité de l'impôt, tout va s'arranger de soi-même. De là, trois éloges, dans les trois discours, pour le sacrifice des ordres supérieurs, qui veulent bien renoncer à leurs exemptions. Les éloges vont crescendo jusqu'à Necker, qui ne voit aucun héroïsme comparable dans l'histoire.

Ces éloges, qui ont plutôt l'air d'une invitation, annoncent trop clairement que ce sacrifice

admirable et tant loué n'est pas fait encore. Qu'il se fasse donc bien vite! C'est toute la question pour le roi et les ministres, qui ont appelé là le Tiers comme épouvantail, et le renversaient volontiers. De ce grand sacrifice, ils n'ont encore que des assurances partielles, douteuses! quelques seigneurs l'ont offert, mais les autres se sont moqués d'eux. Plusieurs membres du clergé, contre l'opinion connue de l'assemblée du clergé, ont donné cette espérance. Les deux ordres n'ont pas hâte de s'expliquer là-dessus; le mot décisif ne peut sortir de leur bouche, il reste à la gorge. Il faut deux mois; les plus graves, les plus terribles circonstances, disons-le, la victoire du Tiers, pour qu'enfin, le 26 juin, le clergé vaincu renonce, et même alors la noblesse promet seulement de renoncer.

Necker parla trois heures de finances et de morale: Rien, dit-il, sans la morale publique, sans la morale particulière. Son discours n'en était pas moins l'immorale énumération des moyens qu'avait le roi pour se passer d'États généraux, continuer l'arbitraire. Les États, dès lors, étaient un vulgaire don, une faveur octroyée et révocable.

Il avouait impudemment que le roi était inquiet... Il exprimait le désir que les deux ordres supérieurs, restant seuls et libres, accomplissent leurs sacrifices, sauf à se réunir au Tiers pour discuter plus tard les questions d'intérêt commun. Dangereuse insinuation! Le ministre, une fois libre de puiser l'impôt à ces sources riches de la grande propriété, n'eût guère insisté pour obtenir la réunion des ordres. Les privilégiés auraient gardé leur fausse majorité; deux ordres ligués contre un auraient empêché les réformes. Qu'importe! la banqueroute étant évitée, la disette ayant cessé, l'opinion s'étant rendormie, la question de droit, de garantie était ajournée, l'inégalité et l'arbitraire raffermis, Necker régnait, ou plutôt la cour qui, une fois quitte du péril, eût renvoyé à Genève le banquier sentimental.

Le 6 mai, les députés du Tiers, prennent possession de la grande salle; la foule impatiente, qui assiégeait les portes, s'élance à leur suite.

La noblesse à part, le clergé à part, s'établissent dans leurs chambres, et, sans perdre de temps, décident que les pouvoirs doivent être vérifiées par chaque ordre et dans son sein.

Fort majorité dans la noblesse, petite dans le clergé; un grand nombre de curés voulaient se réunir au Tiers.

Le Tiers, fort de son grand nombre et maître de la grande salle, déclare qu'il attend les deux autres ordres. Le vide de cet immense local semblait accuser leur absence; la salle elle-même parlait.

La question de la réunion des ordres contenait tous les autres. Celui du Tiers, déjà double de nombre, devait y gagner la voix de cinquante nobles environ et d'une centaine de curés, partant, dominer les deux ordres d'une majorité énorme, et se trouver en tout leur juge. Le privilège jugé par ceux contre qui il fut établi! il était facile de prévoir l'arrêt.

Donc, le Tiers attendait le clergé et la noblesse; il attendait dans sa force, patiemment, comme toute chose éternelle. Les privilégiés s'agitaient; ils se retournaient, trop tard, vers le grand privilégié, le roi, leur centre naturel, qu'ils avaient ébranlé eux-mêmes. Ainsi, dans ce moment d'attente, qui dura un mois et plus, les choses se classèrent selon leurs affinités: les privilégiés avec le roi, l'Assemblée avec le peuple.

PETIT DIALOGUE

PHILOSOPHIQUE

Le pape Léon XIII et son familier, le cardinal Jacobini s'entretennent dans le cabinet de Sa Sainteté des affaires de la chrétienté. Son Eminence le cardinal vient d'arriver, porteur d'intéressantes nouvelles.

LE PAPE. — Et quelles nouvelles, mon cher Jacobini?

S. E. JACOBINI. — Excellentes, Sainteté; l'approche du jubilé sacerdotal soulève partout le zèle le plus vif, la piété se réveille, la foi se rallume....

LE PAPE. — Quel enthousiasme, mon cher cardinal, alors les résultats vont être...

S. E. JACOBINI. — Merveilleux! Les

L'ÉPREUVE

PAR

CHARLES DESLYS

C'était un grand jeune homme de vingt-cinq ans environ, d'une virilité sérieuse et fière. Les traits de son visage, bronzés par le soleil et le hâle, avaient une expression de droiture et d'énergie dont un sourire intelligent et doux tempérait la rigidité militaire. Le regard de ses yeux bruns, tour à tour hardis ou timides, semblait embrasser, dévorer l'espace... Ils étaient de ceux-là qui ne se baissent que devant une femme. Autrement, ils voyaient haut, juste et loin, toujours en face. Ses subordonnés devaient à la fois le craindre et l'aimer, avoir toute confiance en lui, le seconder de cœur au premier commandement. En ce moment surtout, dans sa pose sans apprêt,

bien que pleine d'élégance et de noblesse, une main sur le canon de sa carabine, l'autre sur la hanche, on l'eût pris pour le roi des montagnes.

Tel fut, du reste, le titre que lui décerna sa compagne en se remettant en chemin.

Ils entraient sous bois. Ils causaient, celle-ci curieuse et s'étonnant qu'il eût choisi pareille carrière.

— Mais, répliqua-t-il avec un certain orgueil, on sort de l'École forestière de Nancy comme de l'École polytechnique. Nous sommes ingénieurs... nous montons en grade ainsi que dans l'armée... nous avons nos sous-officiers, nos soldats... Je ne suis encore que capitaine; mais, en attendant mieux, je contribue pour ma part au développement d'une des richesses de mon pays... Je le sers...

— D'accord: mais comment pouvez-vous vivre en dehors des villes, dans la solitude?

— L'homme vraiment digne de ce nom, répliqua-t-il, ne se plaint jamais d'être seul avec la nature. Ne voyez-vous pas les merveilleux horizons qui nous entourent? Ne respirez-vous pas avec délices cet air vif et sain, ces arômes vivifiants, ces fluides épurés de la hauteur aspirant au ciel? On se

sent plus léger, on se sent meilleur. Sur ce sol vierge encore du pas des foules, il semble que la création soit plus à vous, presque à vous seul... Les grands espaces et les recoins ignorés, les rochers, les arbres, les plantes, tout, jusqu'au moindre brin d'herbe, intéresse et devient un sujet d'étude... Connaissez-vous la botanique, Mademoiselle d'Almería?...

— A peine quelques vagues notions! murmura-t-elle, humiliée de paraître inférieure à son guide, mais partageant l'enthousiasme qui l'animait.

— Je le regrette, reprit-il, car chemin faisant, je vous aurais nommé tout ce qui se rencontre sous nos pas, tout ce qui frappe nos regards, les minéraux comme les végétaux... Je vous aurais décrit leurs variétés, leurs mœurs, leurs amours.

Elle releva ce dernier mot.

— Eh quoi! fit-elle, jusqu'à ces lichens, jusqu'à ces pierres!...

— Oui, répliqua-t-il entraîné par l'ardeur de sa thèse, tout vit et tout aime ici-bas. C'est l'essence même des mondes, c'est la grande loi de la création!

Puis, craignant d'être allé trop loin:

— Jouissons au moins de l'ensemble et

dames de Lyon, par exemple, se sont réunies pour offrir à Votre Sainteté une chasuble de toute beauté. Le sujet principal de la face de devant est l'Agneau divin immolé pour le salut du monde, couché sur le livre aux sept sceaux, accosté de l'Alpha et l'Oméga, et accompagné des paroles apocalyptiques : *Ecce vicit leo de tribu Juda*

LE PAPE (*un peu froid*). — C'est certainement très gentil de leur part, mais j'en ai déjà trois mille quatre cent trente-deux, que je mets fort rarement.

S. E. JACOBINI. — Les dames d'Angoulême veulent offrir à leur souverain pontife une chemise en dentelles, exactement semblable à celle que mettait le cardinal Mazarin lorsqu'il rendait visite à sa gracieuse souveraine, la reine Anne d'Autriche.

LE PAPE (*de plus en plus froid*). — Euh ! euh ! *Vanitas vanitatum...*

S. E. JACOBINI. — Les dames de Madrid, une paire de bretelles...

LE PAPE (*glacial*). — *Omnia vanitas !*

S. E. JACOBINI. — Les dames des Carolines, enfil, un superbe pagne d'honneur avec cette inscription : *A notre médiateur, et plus bas : In medio stat virtus.*

LE PAPE. — Vous savez, mon cher Jacobini, combien je suis sensible à ces touchantes marques d'affection, néanmoins, j'aime à croire qu'elles ne nuiront pas à l'expression d'autres témoignages plus solides...

S. E. JACOBINI. — Votre Sainteté peut être tranquille, nous pouvons compter également sur un tribut assez copieux en espèces monnayées.

LE PAPE. — Vous me mettez du baume dans l'âme, mon bon cardinal, vous savez combien nous sommes pauvres ! La France, ma fille aînée, tiendra sans doute à se distinguer comme toujours...

S. E. JACOBINI (*avec embarras*). — Oui, certainement... Cependant...

LE PAPE (*inquiet*). — Que dites-vous ? Y aurait-il quelque danger de ce côté ?

S. E. JACOBINI. — Dois-je tout dire à Votre Sainteté ?

LE PAPE. — Certainement ! Parlez, Jacobini, mais parlez vite !

S. E. JACOBINI. — Eh bien, je dois avouer à Votre Sainteté, que sa récente lettre à

l'Allemagne a été bien mal interprétée en France.

LE PAPE. — Vraiment !

S. E. JACOBINI (*très gêné*). — Et ma petite note au baron de Frankenstein, maladroitement publiée, n'a guère amélioré cette situation.

LE PAPE. — Quelle note ? Celle où je disais...

S. E. JACOBINI (*très humble*). — Que vous étiez en droit d'essayer de vous attirer la bienveillance de l'empereur d'Allemagne, pour améliorer votre situation future. Oui, Saint Père.

LE PAPE. — Aïe ! Aïe ! Mais Jacobini, tu m'as trahi !

S. E. JACOBINI (*avec dignité*). — *Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur, Sainteté !* Aussi ai-je fait immédiatement l'impossible pour parer ce coup imprévu.

LE PAPE. — Je respire... voyons qu'as-tu fait ?

S. E. JACOBINI. — J'ai fait publier par nos journaux que Votre Sainteté venait de sauver la paix de l'Europe. J'ai même, à ce sujet, rappelé la fameuse médiation des Carolines.

LE PAPE (*se tenant les côtes*). — Ah ! ah ! elle est bien bonne ! Et crois-tu que cela prendra ?

S. E. JACOBINI. — On ne peut pas savoir, la foi transporte les montagnes. Cependant je dois avouer à mon souverain que je n'ai pas grande confiance.

LE PAPE. — Diable ! diable !

(On frappe.)

— Allez voir, mon fils, quel est l'audacieux qui vient troubler notre entretien.

S. E. JACOBINI. — Sainteté, c'est le tribut de la France qu'on vient déposer à vos augustes pieds.

LE PAPE (*radieux*). — Qu'il soit le bienvenu ! Aussi je te disais bien, Jacobini, qu'il était impossible que ma fille aînée interprêtât aussi mal mes paternelles intentions. (*Sa Sainteté s'adonne à un nouvel accès d'hilarité.*)

S. E. JACOBINI (*lisant un papier qui enveloppe l'envoi*). — Sainteté je m'étais trompé. Le tribut est envoyé par les seuls princes d'Orléans.

LE PAPE (*avec une légère grimace*). — Voyons vite, alors...

S. E. JACOBINI. — 50 francs !

LE PAPE. — En pièces de 50 centimes.

S. E. JACOBINI. — De votre auguste prédécesseur Pie IX !

LE PAPE (*avec désespoir*). — Elles ne passent même plus !

S. E. JACOBINI. — Volés ! nous sommes volés !

LE PAPE (*redevenu auguste et serein*). — Bah ! pour une fois !

UNE PAROISSE SANS CURÉ

M. Trégaro, évêque de Séez, est un prélat du genre de M. Fava. Comme lui, il se distingue par une fougue, rien moins qu'évangélique, et il tient dans le plus parfait mépris le gouvernement qui le paye. M. Trégaro a nommé, il y a quelques temps déjà un curé doyen à Vimoutiers, sans daigner, au préalable, s'assurer, ainsi que l'exige formellement la loi de germinal, an X, de l'agrément du gouvernement,

Celui-ci refusa de se laisser forcer la main ; c'était son droit, il le fit observer et fit bien. Le curé, nommé M. Bisson, dut quitter la cure, et le presbytère est vacant.

Une lettre de M. Trégaro à l'un de nos confrères, nous renseigne aujourd'hui sur les prétentions du *fougueux* évêque : M. Trégaro tient au qualificatif. Interprétant le texte de la loi de germinal, M. Trégaro décide que le ministre des cultes a manqué à ses devoirs en ne donnant pas à lui, M. Trégaro, les motifs qui l'empêchent d'agréer M. Bisson. Ainsi, pour l'évêque de Séez, c'est l'évêque qui sera juge des raisons du ministre ; celui-ci sera mandé à la barre du prélat, et le pouvoir civil n'aura plus qu'à s'incliner devant la sentence épiscopale.

Ce qu'il y a de curieux dans le cas de M. Trégaro, c'est qu'il tente de mettre sa doctrine sous l'égide du premier Bonaparte. C'est ainsi, suivant lui, que l'auteur du concordat eût interprété la loi. On eût fait sourire d'étrange sorte l'homme d'Etat qui jeta

de l'harmonie des choses, conclut-il... Nous nous sommes rencontrés pour la première fois au bord de la mer... Admirons aujourd'hui la montagne et la forêt...

Ils y pénétraient sous de hauts sapins. Dans les intervalles, à leurs pieds, des mousses, des fougères, des lianes grimpanes, toute l'exubérante végétation d'une forêt vierge.

— Oh ! c'est beau ! c'est sublime ! fit Rosita.

Et, pour mieux traduire l'impression qui l'envahissait, elle eut recours à la musique de *Guillaume Tell*. Au milieu du profond silence, elle chanta :

Sombres forêts, désert triste et sauvage,
Je vous préfère aux splendeurs des palais...

Mais, par un de ces retours soudains, qui étaient dans son caractère, reprenant tout à coup la parole :

— Eh bien, oui ! je conçois que vous trouviez un charme puissant à la vie que vous vous êtes faite. Je m'en rends compte par l'exaltation qui m'électrise. Oui, de tels spectacles élèvent la pensée, grandissent l'intelligence, inspirent de nobles sentiments... l'été ; mais l'hiver ?

— C'est plus superbe encore, l'interrompt-il, avec des brouillards mouvants, des stalactites de glace... et quand les ramures des sapins, ployant sous la neige...

Elle ne le laissa pas achever non plus.

— La neige ! s'écria-t-elle. N'est-ce pas de la neige que j'aperçois là-bas, par cette échappée ?

— Mieux encore, répondit-il ; nos Alpes-Maritimes ont aussi leurs glaciers. Nous n'en découvrons ici que les plus hautes aigrettes, et qui, tout à l'heure, vont redevenir invisibles... Pour les retrouver, pour embrasser d'un seul regard toute la chaîne blanche, il faudrait monter jusqu'à ce premier sommet... Mais l'heure s'avance... permettez-moi de vous le rappeler, Mademoiselle... et ce serait peut-être pour vous trop de fatigue...

— La fatigue ! se récria-t-elle, l'heure !... Eh ! qu'importe ! Je veux monter ! je veux voir !... Allons !...

Elle était charmante ainsi, les yeux brillants de plaisir, le teint coloré par la marche, la taille redressée, l'air intrépide et les pieds alertes.

Jacques n'eut pas le courage de lui résister. Il était trop heureux de la suivre et de

la posséder encore, toute seule à lui, comme sa forêt, comme sa montagne.

Ils allèrent donc, entraînés et joyeux, marchant comme à l'assaut, redevenus enfants l'un et l'autre. C'est l'heureux effet des courses alpêtres.

Il en est un autre, l'appétit, dont Rosita fit l'aveu.

— Vous savez, dit-elle en arrivant au but, j'ai une faim de loup...

— Bravo ! répliqua-t-il en lui désignant un abri rustique, et plus loin, à travers le feuillage, une cabane d'où s'élevait une fumée, bravo ! Nous avons de quoi vous satisfaire, et vous n'attendrez pas...

Il porta à ses lèvres un sifflet d'argent, dont l'appel fit aussitôt apparaître le garde du poste.

— A déjeuner ! lui commanda son jeune chef. Faites pour le mieux, brigadier, faites vite !...

Puis, offrant un siège à son invitée :

— Cinq minutes de repos, lui dit-il, et de patience... en contemplant le panorama. Mademoiselle sera bientôt servie.

(A suivre.)

le pape dans la prison de Savone, si l'on fût venu le sommer de donner à l'évêque les raisons de son refus d'agérer un candidat au décanat.

M. Trégaro se trompe d'époque; ce n'est pas le ministre aujourd'hui qui reçoit les injonctions de l'évêque. L'autorité civile a droit à l'obéissance de tous, et quand la loi, qui en est l'expression, donne au gouvernement le droit d'agérer un doyen, cela ne signifie pas que le gouvernement devra agréer le seul candidat nommé par l'évêque.

Que M. Trégaro présente au ministre des cultes un nouveau doyen — le clergé de son diocèse n'a certainement pas que le M. Bisson capable d'occuper un poste inamovible — et l'on sortira peut-être de cette impasse.

M. Trégaro s'opposera-t-il à une solution aussi raisonnable?

Nous espérons que non; dans le cas contraire, il est à souhaiter qu'une mesure énergique vienne couper court aux résistances déplacées de M. l'évêque Trégaro.

SOCIÉTÉ DES FÊTES D'ENFANTS

L'Assemblée générale annuelle de la Société des fêtes d'enfants aura lieu au siège social, Nîmes, rue Plotine, 1, le jeudi, 24 mars à 9 heures du matin.

ORDRE DU JOUR :

- Première séance, à 9 heures du matin.
- Rapport sur la marche de la Société; situation financière.
- Étude des mesures propres à favoriser le développement de la Société et préparation du centenaire de 1789.
- Deuxième séance, à 2 heures.
- Suite de l'étude commencée le matin.
- Election des membres du Comité d'administration et de deux censeurs.
- Vœux et objets divers.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — Notre chronique théâtrale sera courte cette semaine.

Au GRAND-THÉÂTRE, Barbe, notre nouveau ténor léger accomplit ses débuts. Le premier a eu lieu dans les *Mousquetaires de la Reine*; le second, dans *le Songe d'une Nuit d'été*. Jeudi, dans *Mignon*, se termineront ses épreuves. Espérons qu'il ne négligera rien pour en sortir honorablement et que nous en aurons enfin fini avec cette trop longue période des débuts.

**

Aux CÉLESTINS, on a enfin compris que cette longue succession de vaudevilles pro-

duisait le même effet qu'une machine pneumatique; et comme on a, avec raison, horreur du vide, on nous donne, ce soir même la première représentation de *Francillon*, de Dumas.

Nous en sommes certains, la salle sera comble.

Dans notre prochain numéro nous en rendrons compte.

BIBLIOGRAPHIE

Aux nombreux lecteurs que les questions d'Architecture intéressent, nous signalons l'importante série d'articles que publie la **Grande Encyclopédie** dans sa 65^e livraison. Ils y trouveront tous les détails concernant la science et l'art de bâtir, depuis les origines jusqu'à nos jours. De nombreux dessins, soigneusement choisis, mettront sous leurs yeux les plus beaux spécimens antiques et modernes, et leur permettront de se livrer à d'utiles et intéressantes comparaisons.

Prix de la livraison, 1 fr.; du volume broché, 25 fr. Reliure, 5 fr. en plus.

H. LAMIRAULT et C^o, 61, rue de Rennes, à Paris.

LE PANTHÉON DU MÉRITE

Revue biographique et photographique bi-mensuelle, publiée sous la direction de MM. J. CHAPELOT et H. ISSANCHOU. Bureaux: Paris, rue Guy-de-Labrosse; Bordeaux, rue Malbec, 91.

Sommaire du N^o 2.

BIOGRAPHIES: F.-F. Steenackers (fia), par H. Issanchou. — Thimauléon Jaubert, par Jules Peyranne. — PAGE DE SOUVENIRS: Le Dr Alexandre Savatier. — Le colonel Dauvergne. — Petit bout d'histoire sur le pouce, de l'année 1886, par J. Chapelot. — Fable à la vapeur, par Alfred Delcambe. — Le Pet de nonne, par J. Chapelot. — Réponse, par le Dr Duplessy. — Petit dictionnaire français condensé, par J. Chapelot. — Les deux tours par Bourgoing-Lagrange. — Anecdotes et bons mots. — Passe-temps primés. — Quinzaine théâtrale, par V. Mylo. — Fable rapide. — Bulletin bibliographique. — L'éclairage de l'avenir. — Avis. — C'est la Faculté qui parle.

JOURNAUX RECOMMANDÉS

- L'Etoile des Charentes, hebdomadaire, 12, place de la Gendarmerie. — Un an..... 6 fr.
- Le Réveil de l'Ain, quotidien, 28, rue des Halles, Bourg. — Un an..... 22 fr.
- Le Courrier de Lyon, quotidien, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — Un an..... 40 fr.
- La Réforme, quotidien, 34, rue Tupin, Lyon. — Un an..... 18 fr.
- Le Panthéon du Mérite, revue bi-mensuelle, 91, rue Malbec, Bordeaux. — Un an. 6 fr.
- La Tribune des Peuples, 17, rue de Loos, Paris, revue mensuelle. — Un an..... 5 fr.
- Le Progrès Tunisien, hebdomadaire, 25, rue de la Commission, Tunis. — Un an..... 8 fr.

GROS BON SENS DE PAYSAN

Il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre du fait suivant :

Le Sirop de Vial de Vaise est — et doit être — le meilleur de tous les produits contre les rhumes, bronchites, etc.

En voici la raison, et c'est cette raison qui le met au-dessus de toutes les pastilles, pâtes et bonbons imaginables.

Pour fabriquer une pastille, il faut de la gomme et du sucre, en quantité telle, qu'il est absolument impossible d'incorporer dans ce petit volume un médicament capable de faire du bien. Il faut donc avoir recours à des poisons narcotiques (opium, morphine, etc., etc.), qui donnent un soulagement aussi trompeur que passager.

Le Sirop de Vial de Vaise ne contient rien de tout cela. Il agit d'une façon bien différente, et c'est en détruisant l'irritation qu'il guérit la maladie.

Vous croyez faire une économie en achetant des pastilles? Erreur grave, car si vous réfléchissez vous verrez qu'il faut plus de dix boîtes de pastilles pour renfermer les principes actifs d'un seul flacon de Sirop de Vial de Vaise, qui ne coûte que 3 francs et contient 1 livre de sirop.

Demandez, du reste, à tous ceux qui l'ont essayé.

L'HIRONDELLE LORRAINE

Tel est le titre d'une charmante romance patriotique dont les paroles sont dues à M. R. Compant, membre de la Société des Littérateurs; la musique a été composée par M. A. Berthe, professeur distingué.

Ce morceau est un épisode historique de la guerre de 1870. Les vers, d'une bonne facture, sont empreints d'un vif patriotisme.

Pour recevoir franco l'*Hirondelle lorraine*, adresser 50 centimes, timbres-poste ou mandat, à M. R. Compant, à Torcy Sedan (Ardennes).

Avis aux Maçons

A vendre en tout ou par partie, 450 ouvrages environ, 500 volumes par les auteurs maçonniques les plus célèbres des XVIII^e et XIX^e siècles. Ecrire à M. Rosen, rue Chappe, 9, Paris, pour recevoir renseignements et catalogue.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fabrique de Tours de tous systèmes. Scies mécaniques (plus de 500 modèles) et coupeuses pour les étoffes. Dessins et toutes fournitures pour le Découpage. BOITES D'OUTILS.
TIERSOT, r. des Gravilliers, 16, Paris
Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885
Le TARIF-ALBUM (200 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre 0 fr. 65

BULLETIN D'ABONNEMENT

AU JOURNAL

LE « FRANC-MAÇON »

ABONNEMENTS : Six mois..... 4 fr. 50. — Un an..... 6 fr. — Etranger (union postale). Un an..... 8 fr.

Je soussigné _____ demeurant à _____
par _____ département _____
déclare m'abonner pour _____ au journal le *Franc-Maçon*

LE FRANC-MAÇON

est en vente à Lyon et dans les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Jura, du Doubs, de Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

A Lille, chez M. HAYARD. — A Sedan, chez M. CARLIER, libraire, Grande-Rue et chez M. MUNANT-BAUCAMP, rue de l'Horloge, 5. — A Vrigue-aux-Bois (Ardennes), chez M. MAILLARD. — A Reims, chez M. MATOT-BRAIME, rue du Cadran-Saint-Pierre, 6. — A Lisieux, chez M. LE BLOND. — A Trouville, chez M. BRÉE, quai Joinville, 90. — A Angers, chez M. DRON, rue Bodinier, 23. — A Saint-Germain-en-Laye, chez M. LÉVÊQUE. — A Nancy, chez M. GAROT, rue Gambetta. — A Besançon, chez M. ALEXANDRE, libraire, Grande-Rue. — A Nolay, chez M. GALLET. — A Orléans, chez M. BONNARDOT. — A Nevers, chez M. PIÉRACHE, rue du Commerce. — A Aurillac, chez M. MICHEL. — A Marjevals, chez M. COMBETTE. — A Nîmes, kiosque de la Maison-Carrée. — A Narbonne, chez M. PUJOL. — A Grasse, chez M. CHIROL. — A Foix, chez M. DELRIEUX.

Le *Franc-Maçon* est également en vente dans les gares suivantes :

Paris, Colombes, Choisy-le-Roi. — Versailles, Pontoise, Saint-Germain-en-Laye. — Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Aulnoye. — Boulogne. — Soissons, Saint-Quentin. — Sedan, Charleville, Nouzon. — Troyes. — Epinal, Saint-Dié, Laveline. — Dijon. — Besançon, Pontarlier. — Mâcon, Chalon, Charolles, Montchanin, Romanèche. — Annecy, la Roche. — Chambéry, Aix-les-Bains, Modane. — Bourg, Nantua, Bellegarde, Ambérieu, Culoz, Meximieux. — Lyon, Villefranche, l'Arbresles, Beaujeu, Tarare, Saint-Georges, Oullins. — Grenoble, Bourgoin. — Saint-Etienne, Firminy, Saint-Chamond. — Annonay, la Voulte, Vogué, Aubenas. — Valence, Tain. — Le Puy, Langlac. — Clermont-Ferrand, Riom. — Mende. — Nevers. — Vichy. — Marseille, Aix, Salon, Pas-des-Lanciers. — Nice, Cannes. — Montpellier, Cette. — Narbonne. — Perpignan. — Toulouse. — Pamiers. — Agen. — Montauban. — Albi, Gaillac. — Périgueux. — Angers. — Belfort. — Neuchâtel (Suisse).

LA PRINCIPALE

51, Rue de Chartres, 51
LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente
DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

J'OFFRE à tous 60 francs à gagner par jour, en moyenne, pour offrir article breveté que chacun désire posséder, dernière découverte, très sérieuse, se demande par quantité. S'adresser à M. de Boyères, quai d'Auteuil, 136, Paris, timbre pour la réponse. 1218

ON DEMANDE à acheter, dans le centre de Lyon, une petite librairie en rapport. Adresser les offres au bureau du journal, 52, rue Ferrandière.

G. SANGES Représentant de Commerce
TRIPOLI (Barbarie)

cherche une Maison à représentation pour les dorures foulards et articles du Levant. Bonnes références.

VIE DE FAMILLE Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier..., professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plotine, 1, Nîmes (Gard).

H. LAMIRAULT & C^{ie}

Éditeurs

PARIS

61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Mariwlg Dorenbouy, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'École des chartes; G. Goussier, membre de l'Institut; D^r L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lavasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mâtaix, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500/.

Chaque livraison
1 franc

Payables à raison
de 10 francs par mois

Chaque volume broché
25 francs

GUERISON

RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — **Maladies contagieuses**, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, **Eczémas**, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorrhoides, **Asthme**, **Toux**, **Catarrhes**, **Bronchites**. 16

LA REVUE MODERNE

9^e Année 2,000 Abonnés
POLITIQUE & LITTÉRAIRE
Parait le 20 de chaque mois.
80 pages 20,000 lecteurs

Directeur : PAUL CASSARD ! Réd. en Chef : ROBERT BERNIER
La *Revue Moderne* publie dans chaque n^o :
L'article politique d'actualité. Un article sur les jeunes.
Une étude critique sur le livre du jour. Des poésies.
Une ou deux nouvelles. Une chronique parisienne.
Une étude de littérature contemporaine. Une chronique étrangère.
Une revue de la mode. Un mois littéraire très complet

DIRECTION | PARIS, 35, rue du Département.
LYON, 24, rue de Marseille.
ABONNEMENTS | FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr.
ÉTRANGER, Six mois 7 fr., Un an 13 fr.

Maison de confiance fondée en 1851

ACHAUME FILS

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône. Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 ours ; au comptant 2 % d'escompte.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.

LYON, 52, Rue Ferrandière, 52, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

Labeurs, Affiches, Lettres de décès, Mémoires, Registres, Journaux, etc